

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

FONCTIONNEMENT :

PERSONNEL :

Adhésion auprès de l'APIAR pour le service de médecine du travail, pour l'année 2022

Adhésion au service de la médecine préventive et professionnelle auprès du Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2023

Attribution d'un montant forfaitaire de 2.5 euros par journée de télétravail.

Journée de la solidarité validée en conseil communautaire du 8 septembre 2023

Instauration du régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2023.

TAUX DE TAXES :

Taux des taxes ordures ménagères pour 2022

Zone 1 (Largentière) : 10.90 %

Zone 2 (Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montréal) : 10.90%

Zone 3 (Joannas et Sanilhac) : 9.85 %

Taux des taxes

Taxe foncière bâti : 2.66 %

Taxe foncière non bâti : 21.14 %

CFE : 28.64%

Taxe GEMAPI

Le produit d'imposition est de 32 924 euros.

DELEGUES :

Membres désignés pour la Commission Locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) :
Mme ALLEFRESDE Laurence, M DELEUZE Johan, Mme MOUTERDE Hèlène, et M
CHANIOL Bernard

Modification de la Commission Site Patrimonial Remarquable de Largentiere avec l'ajout
d'un suppléant : Mme FARGIER Christiane

Désignation d'un délégué dans le cadre du réseau de proximité des finances publiques : M
VIELFAURE Robert

Désignation d'un délégué dans le cadre de la pépinière l'Espélidou : Mme Brigitte
BAULAND.

MISSION LOCALE. : Nomination de M CHANIOL Bernard suppléant au bureau

Désignation de Madame BAULAND Brigitte, déléguée dans le dossier GAL LEADER 2023-2027.

DELEGATIONS AU BUREAU :

Ajout à la délégation du bureau la gestion des sinistres avec les assurances et gestion des remboursements des billetteries de l'OIT.

Validation du schéma directeur cyclable

FINANCES :

Convention signée avec la CDC BASSION D'AUBENAS régissant les modalités de gouvernance et de participation financière d'entreprises l'ESPELIDOU.

Participation financière pour l'année 2022 avec la MISSION LOCALE soit 1.50 euro par habitant.

Un fonds de concours de 10.000 euros pour la réhabilitation du bâtiment abritant les commerces de la commune d'UZER.

Débroussaillage de chemins communaux :

- Entreprise JOUVE TP pour un montant de 20 475.06 euros HT (JOANNAS, LAURAC, MONTREAL, ROCHER, SANILHAC et TAURIERS)
- Entreprise CARDINAL pour un montant de 17 849.61 euros HT (CHASSIERS, CHAZEAX, LARGENTIERE, PRUNET et UZER)

Subvention de 200 euros accordée pour l'association Solidarité UKRAINE

Validation du rapport de la CLECT suite à la compétence urbanisme

Révisions libres des attributions de compensation :

Validation des attributions de compensation révisées pour la commune de Joannas suite à la continuité de l'élaboration du PLU communal: 12 795 euros pour 2022 et 12 795 euros pour 2023, sommes qui viendront en déduction des attributions de compensation dues par la CDC Val de Ligne.

Validation des attributions de compensation pour la commune de Largentière suite à la continuité de la révision du PLU communal jusqu'à son terme : 17 958 euros TTC, somme qui viendra en déduction des attributions de compensation dues par la CDC Val de Ligne

Location des garages du bâtiment Fayolle à la SAS ARTEMIS, et montant du loyer fixé à 150 euros par mois (à charge l'électricité).

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales an 2021 : La répartition dite de droit commun pour le FPIC 2021 a été retenue.

Taxe d'aménagement : Réflexion sur la taxe d'aménagement afin de trouver un consensus réglementaire.

Consultation concernant le nettoyage des locaux à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour un an. Il a été retenu l'offre de l'entreprise AUBENAS NETTOYAGE pour un montant de 23 244.26 euros TTC, offre économiquement la plus avantageuse pour le nettoyage des locaux de la CDC Val de Ligne soit budget général : 21 862.12 euros TTC et budget OIT : 1 382.14 euros TTC

Renouvellement des contrats d'assurance pour les bâtiments et responsabilité civile, défense recours, et le contrat d'assurance pour automobile mission de collaborateurs et administrateurs tant pour le budget de la Communauté de Communes que pour le budget de l'Office intercommunal du Tourisme : approbation des propositions faites par GROUPAMA à savoir pour le budget CDC Val de Ligne 4 985.70 euros TTC et 529 euros TTC par an et à savoir pour le budget OIT en Val de Ligne 514.81 euros TTC et 529 euros TTC par an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Durée d'amortissement fixée à 10 ans pour le PLUI et à 30 ans pour la voie verte.

Adhésion à NUMERIAN.

La candidature du GAL ARDECHE sur le périmètre de 17 EPCI ARDECCHOIS est validée avec ARCHE AGGLO qui est désignée pour porter le programme LEADER, et il a été validé le fait de participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du LEADER 2023-2027.

SDE 07 : Adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un audit énergétique et autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

DECHETS :

Achat de bacs pour l'année 2022 pour un montant de 6372.44 euros TTC de l'entreprise FM DEVELOPPEMENT.

Validation du rapport annuel des déchets pour l'année 2021.

Adhésion de la CDC VAL DE LIGNE au groupement de commandes ayant pour objet une étude sur les bio déchets sur les cinq territoires, avec la CCBA en coordinateur du groupement, avec Madame BAULAND et Monsieur BOIRON représentants la CDC et Monsieur NURY, référent COPIL de l'étude.

MAISON DE SANTE

Bail professionnel accordé à Mme THONET Maud, sage-femme à compter du 01/02/2022

Changement de local accordé à Mme FAURE Muriel, à compter du 1/03/2022.

Bail professionnel accordé à l'association BIEN ETRE SANTE CREATIVITE à compter du 1^{er} juillet 2022 à d'une surface de 18.21 m2.

Loyer du logement de la MSP fixé à 250 euros de loyer et 50 euros de charges par mois à compter du 1^{er} juin 2022.

Remboursement de deux sommes de GROUPAMA pour un précontentieux sur un bail.

Mise en place d'un défibrillateur par LIFEAZ, soit une location sur 5 ans avec un paiement de 2000 euros, et installation par l'entreprise ROBERT pour un montant de 954 euros TTC ;

POLE ENFANCE JEUNESSE

Contrat avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) :

Fin du CEJ (contrat enfance jeunesse) avec CAF au 31/12/2021 basculé au 01/01/2022 sur le dispositif « bonus territoire »

Signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF ARDECHE afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'interventions communs sur une durée de 5 ans (2022-2026).

Validation du projet éducatif jeunesse.

Bâtiment :

Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL d'un montant de 14 000 euros pour des travaux d'amélioration aux abords du bâtiment-végétalisation et ombrières pergola-, pour un montant estimé de 40.000 euros

Entretien pour toiture terrasse du bâtiment par la société 4G ETANCHITE pour un montant de 3400 euros HT par an.

Validation des avenants : lot 13 de l'entreprise ROBERT (marché initial : 130553 euros HT, soit 156.663,30 euros TTC, montant avec l'avenant 1 : 133015 euros HT soit 159618 euros TTC, montant de l'avenant 2 : 3531 euros HT soit 4237.20 euros TTC, montant du nouveau marché : 136546 euros HT soit 163855.20 euros TTC)

Etude de la qualité de l'air par l'entreprise LADROME pour un montant de 2857.02 euros TTC.

Végétalisation du toit par une entreprise SARL LE BON PLANT pour un montant de 6011.40 euros HT

Accueil de loisirs :

Validation des nouveaux tarifs pour les enfants à compter du 14/02/2022, modification des tarifs le 1^{er} juillet 2022 et modification des tarifs également le 1^{er} septembre 2022

Accueil d'enfants UKRAINIENS à titre gratuit

Modification des rémunérations des contrats d'engagements éducatifs.

Organisation du temps de travail des agents pendant les mini-camps de 8h à 22h dont 2 pauses de 20 minutes, en plus de l'équivalence de 3h par nuitée.

Validation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Financement du BAFA pour l'année 2022 pour un coût de 1650 euros.

Les véhicules de l'accueil de loisirs ne sont pas mis à disposition d'associations.

Création d'un poste permanent à compter du 1/07/2022 d'un agent technique pour 7 h pour les besoins du service repas

Repas : Constitution d'un groupement de commande pour les repas de l'accueil de loisirs et restaurants scolaires avec CHASSIERS JOANNAS ROCLES SANILHAC UZER, et désigne la Mairie de CHASSIERS en qualité de coordonnateur avec comme représentants pour la CDC Mr VIELFAURE, titulaire et M ROSE suppléant. La SARL MD RESTHO CONSULTANTS sera chargée de préparer le dossier.

Crèche :

Convention d'objectifs pour l'année 2022 avec la Crèche les Pitchounes validée.
Validation du montant forfaitaire des charges de fonctionnement de la partie des locaux mis à disposition de l'association CRECHE PITCHOUNES pour l'année 2022 à savoir 11500 euros.

Lieu d'accueil enfants-parents :

Validation de la participation 2022-2026 avec l'association ILOT Z'ENFANTS.

SERVICE ECONOMIE :

Une prestation proposée par la Chambre des Métiers de l'Ardèche pour les deux collèges du territoire est validée pour un coût total de 600 euros (présentation des métiers au travers du bus « l'artimobile »).

Participation au Village des Métiers d'art au sein du festival Aluna pour 900 euros.

Un avenant sur la convention REGION SRDEII est signé jusqu'au 31/12/2022, concernant la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRE.

Validation du règlement des aides économiques avec la Région AURA

Validation du projet de règlement des aides aux TPE avec point de vente.

Adhésion à la maison de l'emploi et de la formation pour 2022 d'un montant de 2 379 euros.

Adhésion Initiative Seuil de Provence pour 2022 d'un montant de 4 737.75 euros.

Aides aux TPE avec point de vente :

l'INESPEREE, restaurant à LARGENTIERE d'un montant de 1 669.40 euros, et pour EPICERIE D'UZER : 2500 euros.

LA FOURMI TOQUEE, restaurant à LARGENTIERE, d'un montant de 2 500 euros.

Validation de la convention avec la CMA (Chambre des métiers) 2022 – 2026 pour un montant total de 8 344 euros dont 6 366 euros pour la CDC VAL DE LIGNE et 1 978 euros pour la CMA (le coût final sera en fonction du réalisé)

SERVICE AGRICULTURE

Un protocole de veille et d'actions foncières agricoles entre l'intercommunalité et les communes est validé.

Adhésion à ARDECHE LE GOUT pour 480.09 euros HT

Convention de partenariat avec la CDC BASSION D'AUBENAS pour la mutualisation de l'animation des actions agricoles et sylvicoles pour 2 ans à compter du 7/01/2022.

Recrutement d'un stagiaire AGRI TOURISME du 16/02/2022 au 17/06/2022

Convention tri partite avec la CCBA et avec les partenaires pour le Programme Alimentaire Territorial sur la période 2022 - 2023

OFFICE DU TOURISME

Création d'un emploi permanent poste conseiller en séjour à compter du 01/06/2022

Création d'un emploi permanent poste conseiller en séjour/chargé de la gestion du réseau de randonnée à compte du 01/11/2022

Validation du conseil d'exploitation de l'OIT, le collège des élus et le collège des professionnels :

COLLEGE DES ELUS :

Titulaires	Suppléants	Commune
IMBERT Guy	TARALO Eliane	ROCHER
SABOT Maï	POINCON Catherine	MONTREAL
FOURNET Claudine	MAIGRON Agnès	LARGENTIERE
ALLEFRESDE Laurence	PREVIDOLI Gaelle	PRUNET
HERNANDEZ Christian	MOLLEN Dominique	CHASSIERS
LALAUZE Evelyne	DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC
GUERIN Lionel	BANCHER Marie Claire	TAURIERS
DI MINO Magalie	HUGON Frédéric	LAURAC
CESARI Jean Claude	SONIER Alban	CHAZEAX
VEDOVATO Bernard	AUBERTOT Régis	JOANNAS
MORNAS Evelyne	MORIN Anne Marie	UZER

COLLEGE DES PROFESSIONNELS :

Titulaires :

PRIVAT Nicolas	Hotel Restaurant « le chêne vert »	ROCHER
JACQUIER Philippe	Association « Au-delà du temps »	
	LARGENTIERE	
GUINAUDEAU Véronique	Chambre et table d'hôtes « beaux songes »	CHASSIERS
BERTHOLIN Nathalie	Gites « A l'Unisson »	TAURIERS
UNGER Véronique	Restaurant le « Ver O Tof »	CHASSIERS
PERRIER Michel	Artisan-peintre, Sculpteur, Désigner	UZER
PASSANT Malcolm	Producteur et Commerçant «La Miellerie »	
	LARGENTIERE	
ODDES Clément	Camping « la Marette »	JOANNAS
RICHARD Véronique	Camping « La Turelure »	UZER
GAUBERT Françoise	Gite « La Cayrade »	UZER
Suppléants :		
CHEVALIER Philippe et Véronique	Camping « les Ranchisses »	CHASSIERS
DEBOUSSE Isabelle	Gite Debousse	UZER
RIZZO Maïté	Association « Les Recycl'arts »	
	UZER/LARGENTIERE	

Madame BERTHOLIN Nathalie a été élu vice-présidente.

Fête de la randonnée du 15/05/2022 : plan de financement d'un montant de 4 574 euros, avec une demande de subvention de 200 euros dans le cadre du FIL au département, et don de 400 euros de la société PLANCHER

Accord de subvention de 200 euros pour la course d'orientation nationale VTT organisée par le Comité Départemental de la Course d'Orientation de l'Ardèche

Taxe de séjour : Pas de modification pour l'année 2023.

Modification du tarif des topoguides à 9 euros pour le prix public et 6.80 euros pour le prix revendeur à compter du 1^{er} juillet 2022.

Accord de subvention à hauteur de 300 euros pour l'association Clair d'Etoiles et Brin de Jardin.

Lettre d'intention pour rapprochement des offices de tourisme auprès de la SPL CEVENNES ARDECHE.

Location d'un photocopieur avec INFINITY BUREAUTIQUE pour 1063 euros HT par trimestre pendant 22 trimestres à compter du 1^{er} octobre 2022.

Budget : Subvention supplémentaire de 4000 euros au budget.

CULTURE

Dans le cadre du programme d'actions Education Artistique et Culturelle 2022 il est validé deux actions (écrire et photographier le monde proposé par Théâtre d'Aujourd'hui pour un budget de 9 000 euros et stage de théâtre à destination des ados proposé par Pied aux Planches pour un budget de 4 573 euros.

Validation de la dernière action Education Artistique et culturelle dans le cadre de la convention de configuration avec le gout de l'histoire à destination des écoles et du grand public proposé par AUDELA DU TEMPS pour un budget de 10 780 euros.

Subventions dans le cadre de la culture :

2 000 euros à LABEAUME EN MUSIQUE

1 000 euros à AU DELA DU TEMPS

1 500 euros à THEATRE D'AUJOURD'HUI

VOIE VERTE

Convention de mandat accordée au SDEA dans le cadre de la création de la voie douce entre UZER et LARGENTIERE, avec une enveloppe financière de 1 550 000 euros HT, dont 52 415.46 euros HT de rémunération du mandataire.

Le plan de financement a été approuvé avec des demandes de subventions de l'Etat, la Région et le Département.

Plan de financement entre UZER et LARGENTIERE

Dépenses : 1.554.141,00 euros HT

Recette : autofinancement 20% : 310.829 euros

- Etat : 605.416 euros (AàP France Relance Continuité Cyclable)
- Etat : 310.000 euros (DSIL)
- Région Aura : 207854 euros
- CD07 : 120.042 euros

Pour l'étude géologique, l'entreprise 2G a été choisie pour un montant de 5 520 euros TTC.

Tunnel :

Un devis avec ENEDIS est signé pour le raccordement pour l'alimentation en électricité du tunnel pour un montant de 1331.28 euros TTC

Validation de l'avant-projet sommaire proposé par le SDE07 pour l'électrification du tunnel présent dans le projet de voie verte entre Uzer et Largentière. Le montant total s'élève à 21 757.17 euros HT et la participation de la collectivité s'élève à 5 439.29 euros.

SCHEMA VELO

Validation de la convention avec l'Etat sur le Fonds de Mobilités Actives Aménagement Cyclable.

URBANISME

PLUI

Le budget du PLUI est estimé à 300.000 euros, une demande de subvention à hauteur de 60% est faite dans le cadre de la dotation globale de décentralisation.

Accompagnement du CAUE pour le recrutement d'un bureau d'étude afin de rédiger le cahier des charges pour le marché public concernant l'élaboration du PLUI, moyennant une participation de 5 000 euros.

Validation de la prescription du PLUI et de sa GOUVERNANCE

Lancement de la consultation afin de choisir un bureau d'étude à qui sera confiée la mission d'élaborer le PLUI

Décision de la commission d'appel d'offre le 05 septembre 2022 de retenir l'offre de SARL ALPICITE pour un coût total pour la durée du marché de 13 1693.75 euros HT SOIT 158 032.50 euros TTC pour le marché d'élaboration du PLUI du territoire. Le Conseil communautaire en date du 8 septembre 2022 en a pris acte et a donné tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer toutes les pièces et mener à bien ce dossier.

PLU JOANNAS

La réalisation du PLU de la commune de JOANNAS commencée en 2017, se poursuit jusqu'à son terme. Vu que la CDC Val de Ligne prend le relais financier, il est appliqué une règle dérogatoire sur les attributions de compensation. La commune de Joannas a pris une délibération concordante.

PLU LARGENTIERE : REVISION

La révision du PLU sur la commune de Largentière commencée continue jusqu'à son terme. Vu que la CDC Val de Ligne prend le relais financier, il est validé l'application de la règle dérogatoire sur les attributions de compensation. La commune de Largentière a pris une délibération concordante.

HABITAT

Validation de la convention pour 2022 tri-partite avec le département et l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour un montant de 4338.81 euros.

OPAH :

Subvention de 17 500 euros accordée dans le cadre du dossier DE MOERLOOSE, pour la réhabilitation de 4 logements

Accord d'une subvention de 2 216 euros concernant un logement locatif sur LARGENTIERE (GUICHARD / BODIN) et montant modifié par la suite à 2 639 euros.